

Informations communauté de communes

Vos déchets :

Aides au compostage et au broyage en 2020

Le SYDED renouvelle cette année son accompagnement auprès des foyers pour jardiner autrement et réduire sa production de « déchets verts ».



- Vente de composteurs (6 modèles différents) en bois ou en plastique à prix aidé (50 % pris en charge par le SYDED)
- Vente de lombricomposteurs à prix aidé (une formation d'une heure sera proposée)
- Accompagnement pour la mise en place de compostage partagé en pied d'immeuble
- Aide financière pour les broyeurs : 100 % du prix de location (plafonné à 100 €, dans la limite d'une location par foyer et par an) / de 30 % à 50 % du prix d'achat en cas d'acquisition du broyeur.

Pour pouvoir en bénéficier, retrouvez tous les documents utiles sur le site internet du SYDED (syded87.org) ou sur demande au 05 55 78 67 94.

Quelques conseils : Pour vous aider dans la pratique de ces alternatives, vous pouvez consulter le guide de l'ADEME « [Mon Jardin Zéro déchet](http://www.syded87.org/-Pourquoi-reduire-nos-dechets-) » <http://www.syded87.org/-Pourquoi-reduire-nos-dechets-> ou la vidéo ludique du Réseau Compost Citoyen Auvergne Rhône Alpes : <https://www.compostcitoyen-auvergne-rhonealpes.org/>

A partir du 1^{er} juillet 2020, « Tous les emballages se trient » vous pouvez déposer tous vos emballages, sans exception, dans le conteneur jaune : emballages en métal, en carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.

Arrêter de vous enflammer !!

Le brûlage des déchets à l'air libre ou dans un incinérateur domestique est très impactant pour notre santé et notre environnement. Encore plus en cette période de crise sanitaire COVID-19, pour laquelle les personnes qui sont fragiles des bronches sont très sensibles au virus.



La combustion de matières plastiques, de bois traité, de déchets verts, de déchets de chantier, de déchets dangereux... est responsable d'émissions de substances nocives. Pour toutes ces raisons, le brûlage des déchets est une pratique interdite et illégale. Malgré tout, ces infractions sont encore trop fréquentes alors que de nombreuses solutions existent pour la gestion des déchets.

Pour plus d'informations sur la gestion des déchets :

05 55 78 67 94 - environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr

Accueil 05 55 78 29 29 - accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr

(SPANC, Médiathèques, Développement durable, Communication)

Centre intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

05 55 36 07 98 - secretariat.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

(Aide à domicile, Accueils de loisirs, Relais Assistants Maternels)

France services : Châlus : 05 19 09 00 04 - franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr

Nexon : 05 55 58 11 05 msap.nexon@orange.fr

Office de Tourisme : 05 55 58 28 44 - tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr

N'hésitez pas à consulter régulièrement notre page facebook ou à vous abonner :

www.facebook.com/ccpaysdenexonmontsdechalus